

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Olivier LAVAULT, Président.

CONSEIL ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION :

10 JUIN 2026

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 12

VOTANTS : 16

Séance du MERCREDI 17 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS : M. O. LAVAULT – Mme A.M VAN VEEN -
– Mme A. PIERRE - M. F. LECOQ - Mme C. PETIT - Mme C.
MAHERAULT – Mme C. BOULBIN– Mme J. JAECKERT – Mme L.
CHESNAIS – Mme J. VERITE – Mme J. SAINT YVES – M. H.
REBULET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. S. MORISSET - Mme J.
LABOUISE Mme F. HECQUET - Mme O. MACAUD - Mme A.M.
PHILIPPEAUX

Monsieur Serge MORISSET a donné pouvoir à Madame Josiane
VERITE

Madame Justine LABOUISE a donné pouvoir à Madame Colette
PETIT

Madame Françoise HECQUET a donné pouvoir à Madame Anne-
Marie VAN VEEN

Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX a donné pouvoir à Monsieur
Hubert REBULET

Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, a été désigné
comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°7 - Délibération n°26/27 : Contrat de service pour
messagerie sécurisée compatible MSSANTE

CONTRAT DE SERVICE POUR MESSAGERIE SECURISEE COMPATIBLE MSSANTE

NeS en tant que GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) est une structure de coopération, à but non lucratif, qui accompagne ses adhérents dans la réalisation de leurs projets numériques en santé. Dans le cadre de ses missions de Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) pour la Normandie, NeS est la maîtrise d'ouvrage de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale et régionale en matière de e-Santé.

Son objectif, d'intérêt public, est de mener à bien avec le soutien des pouvoirs publics, en particulier l'ARS de Normandie, la stratégie nationale en matière de santé numérique qui se décline autour des principes de continuité et de qualité des soins, de respect des droits des patients, de traçabilité des interventions et de renforcement des processus d'évaluation.

Dans ce cadre, le CCAS s'est doté en 2025, pour la résidence autonomie les Roses de France, d'un logiciel avec une solution DUI (dossier usager informatisé) afin d'être conforme au Ségur du numérique.

Le Ségur du numérique est un programme national pour le secteur médico-social afin d'accélérer la transformation numérique du secteur. L'objectif de ce programme est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner :

- Développer les usages numériques pour faciliter le quotidien des professionnels.
- Décloisonner les secteurs sanitaire, hospitalier, ambulatoire et médico-sociaux en renforçant la coopération.
- Améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement des usagers.

Parmi le socle commun minimum de services numériques en santé, la mise en place de messageries sécurisées de santé a pour objet de sécuriser et faciliter les échanges avec les usagers et entre les professionnels du secteur social et médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.

Ainsi la messagerie sécurisée de santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance au sein duquel les professionnels sont habilités à partager des données de santé. Cette messagerie facilite et sécurise les échanges interprofessionnels. Elle permet également de protéger les données de santé des usagers et la responsabilité des professionnels.

L'adhésion à Normad'e-Santé (NeS) permettra au CCAS de bénéficier d'un contrat MSS afin de déployer la messagerie sécurisée pour la résidence autonomie Les Roses de France.

VU le code de l'action sociale et des familles

VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé

VU le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « loi Informatique et Libertés modifiée ») et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

CONSIDERANT le contrat de service proposé en annexe entre le CCAS et Normad'e-Santé,

Où cet expose et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration:

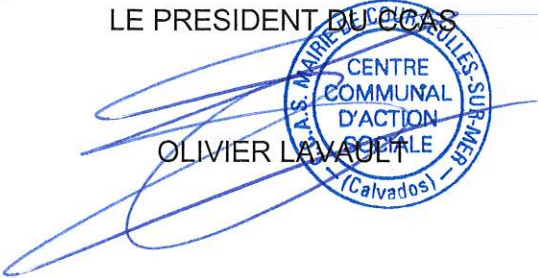
APPROUVE le contrat de service entre le CCAS et Normand'e-Santé pour la mise en place d'une messagerie sécurisée compatible MSSANTE (ci-joint en annexe)

AUTORISE Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE PRESIDENT DU CCAS


OLIVIER LAVAUT



